

# COALITION DE L'ÉNERGIE DES ÉCOLES (CEE)

## RAPPORT SOMMAIRE

Le 6 janvier 2012

*La grande nouvelle des quatre derniers mois de 2011 est la décision qu'a rendue hier la Commission de l'énergie de l'Ontario, qui impose à Toronto Hydro de faire preuve de rigueur financière. Avec ce résultat et d'autres résultats récents, les travaux de la CEE ont permis aux écoles d'économiser 2,5 M\$ (millions de dollars) de plus, ce qui porte le total des économies réalisées en 2011 à 21,0 M\$. Le total cumulatif des économies réalisées de 2004 à 2011 dépasse ainsi la barre des 90 M\$.*

*Au cours de l'année qui commence, plusieurs distributeurs d'électricité demanderont l'approbation de leurs tarifs pour 2012, et plusieurs grandes entreprises de services publics proposeront qu'on les autorise à faire plus d'argent. Enbridge et Union Gas feront approuver leurs tarifs pour les six prochaines années et demanderont par le fait même aux écoles de payer au moins 12 M\$ de plus qu'elles ne l'auraient fait suivant la structure tarifaire en vigueur jusqu'à maintenant. Ontario Power Generation et Hydro One Transmission présenteront également des demandes du même ordre. Enfin, pour encadrer le tout, la Commission de l'énergie est en train de repenser sa structure d'établissement des tarifs de base. La CEE prendra une part active à l'examen de chacun de ces grands dossiers.*

### AFFAIRES COURANTES – GAZ NATUREL

**Enbridge – Plan de gestion axée sur la demande – 2012-2014.** Comme nous l'avons déjà mentionné dans une édition précédente de ce rapport, la Commission de l'énergie de l'Ontario a fixé de strictes limites aux budgets relatifs aux économies d'énergie des deux grands distributeurs de gaz. Par la suite, Enbridge a élaboré un plan triennal prévoyant des dépenses de 125 M\$ – soit le maximum admissible dans son cas – ainsi que des primes de rendement. Comme on pouvait le prévoir, ce plan fixait des objectifs faciles à atteindre, afin que le versement des primes soit quasi assuré.

Après avoir négocié avec succès les coûts des services à la clientèle sur une période de cinq ans, Enbridge a entrepris une négociation avec tous les intervenants sur son plan de gestion. Au terme de six semaines de discussions, les intervenants, qui avaient choisi la Coalition de l'énergie des écoles (CEE) comme négociateur, ont conclu avec Enbridge une entente visant la première année qui hausse les objectifs, améliore les programmes et encourage de nouvelles approches innovatrices. Comme aucun point important n'est contesté, la Commission de l'énergie devrait approuver officiellement ce plan au cours du mois de janvier.

**Union Gas – Plan de gestion axée sur la demande – 2012-2014.** Union Gas a également soumis son plan triennal, mais elle a d'abord choisi de ne pas suivre la voie du consensus. Son plan est actuellement à l'étude par la Commission de l'énergie, mais, en décembre, l'entreprise a décidé que, après tout, il vaudrait la peine de chercher à obtenir un consensus. En janvier, une série de réunions permettront de voir s'il est encore possible d'y parvenir.

**Approbation de tarifs – 2012.** Enbridge et Union Gas ont toutes deux demandé l'approbation de leurs tarifs de 2012, selon les règles en vigueur jusqu'à maintenant pour établir

leurs tarifs au moyen d'une formule. En général, les tarifs sont toujours conformes à la tendance observée depuis 2008, c'est-à-dire que les hausses sont faibles ou qu'il n'y en a pas.

**Union Gas – Approbation de tarifs – 2013.** Union Gas a déposé la demande d'approbation de ses tarifs pour 2013, qui doit servir de fondement pour l'établissement des tarifs au moyen d'une formule pour la période de 2014 à 2018. La hausse totale proposée est d'environ 7,4 %.

Dans la vaste documentation jointe à sa demande, Union Gas propose une hausse substantielle du niveau admissible de ses bénéfices, qui représente plus de la moitié de la hausse des tarifs. Comme les bénéfices de l'entreprise ont largement dépassé leur niveau autorisé au cours des cinq dernières années, cette nouvelle proposition vise à rendre permanents ces bénéfices élevés. La CEE travaille avec d'autres intervenants pour s'opposer à cette mesure.

**Enbridge – Approbation de tarifs – 2013.** Enbridge devrait déposer d'ici la fin de janvier la demande d'approbation de ses tarifs pour 2013, qui servira de base pour l'établissement des tarifs des cinq prochaines années. Des indices permettent de croire que la hausse globale des tarifs demandée par Enbridge sera de 6 à 9 %.

### AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ

**Toronto Hydro – Tarifs de distribution – 2012.** Les distributeurs d'électricité établissent leurs tarifs au moyen du budget proposé pour une année, puis d'une formule pour les trois années suivantes. La formule permet une augmentation fondée sur l'inflation, mais elle requiert également des améliorations de la productivité conformes aux normes de l'industrie. En moyenne, les tarifs établis au moyen de la formule augmentent de 1 % par année, et ce système s'est révélé très profitable pour de nombreux distributeurs ontariens.

Toutefois, depuis 2006, Toronto Hydro était pratiquement exemptée de suivre ce processus d'établissement des taux. Après avoir fait approuver des hausses supérieures à l'inflation pour chacune des années comprises entre 2006 et 2011, l'entreprise a soumis une demande dans laquelle elle proposait des hausses (pour les écoles) de 9,53 % en 2012, 12,05 % en 2013 et 11,50 % en 2014. En tout, la facture des écoles de Toronto aurait augmenté de 4 M\$ sur ces trois années si les propositions de Toronto Hydro avaient été acceptées.

Or, la Commission de l'énergie a décidé d'étudier la question générale de savoir si Toronto Hydro devait continuer d'être exemptée des règles habituelles d'établissement des taux. La CEE et le Consumers' Council of Canada, appuyés en partie par d'autres groupes de consommateurs, ont dirigé l'opposition à la poursuite de ce traitement d'exception.

Le comité de trois arbitres nommé par la Commission, totalisant 70 années d'expérience avec les entreprises de services publics, a reconnu, comme le préconisait la CEE, que le moment était venu d'imposer à Toronto Hydro de faire preuve de rigueur financière. Dans sa décision rendue publique le 5 janvier, le comité a tenu compte des renseignements fournis par la CEE et indiquant que Toronto Hydro est, de loin, l'entreprise de services publics en milieu urbain la plus coûteuse en Ontario. Il a également déclaré que les renseignements fournis par l'entreprise ne montraient pas que celle-ci cherchait vraiment à être productive et efficiente.

Par conséquent, les tarifs pour la période de 2012 à 2014 seront établis au moyen d'une formule qui prévoira probablement un financement additionnel pour les immobilisations. Sur ces trois années, les écoles de Toronto devront payer environ 750 000 \$ de plus, et non 4 M\$. Comme des hausses représentant environ 1,45 M\$ sur ces 4 M\$ étaient demandées à nouveau après avoir été rejetées en 2011, les économies additionnelles découlant de cette décision se chiffrent à **1,8 M\$**.

Aujourd'hui, des représentants de Toronto Hydro ont fait des déclarations réagissant avec colère à cette décision et indiquant que l'entreprise pourrait en appeler. Toutefois, il est intéressant de noter qu'une des grandes banques conclut comme suit un avis relatif à cette décision publié ce matin : « À notre avis, la décision adopte un ton tout à fait neutre et semble établir un juste équilibre entre les besoins des consommateurs et ceux de l'entreprise. »

**Hydro Ottawa – Tarifs de distribution – 2012.** À la différence de Toronto Hydro, c'est sans faire de drame que Hydro Ottawa a fait approuver en décembre une hausse de taux applicable de 2012 à 2015. L'an dernier, Hydro Ottawa avait demandé un traitement spécial (très semblable à celui accordé à Toronto Hydro), mais sa demande avait été rejetée. Cette année, Hydro Ottawa a demandé une hausse (pour les écoles) d'un peu moins de 12 %. De nombreux aspects de la demande ont fait l'objet

d'un règlement négocié conclu à l'automne, mais ses principaux éléments, notamment une hausse des frais d'exploitation, ont donné lieu à une audience contradictoire.

Dans sa décision, la Commission a réduit les dépenses dans plusieurs secteurs, mais elle a quand même autorisé une hausse de tarifs de 7 %, ce qui représente des économies de **320 000 \$** sur quatre ans pour les écoles d'Ottawa.

#### **Autres demandes – Tarifs de distribution – 2012.**

Quelques autres demandes relatives à des tarifs de distribution pour 2012 ont également été réglées. Ainsi, Oshawa Hydro, qui demandait une **hausse** de 21,2 % de ses tarifs pour les écoles, en est plutôt arrivée à une entente prévoyant une **réduction** de 2,4 % des tarifs des écoles. Cela représente des économies de **320 000 \$** sur quatre ans pour les écoles d'Oshawa (soit environ 1 175 \$ par école chaque année). Pour sa part, Guelph Hydro, qui proposait déjà de réduire les tarifs des écoles de 10,4 %, a accepté de porter cette réduction à 15,7 %, ce qui représente **60 000 \$** d'économies pour les écoles.

**Grands projets de transport.** 2012 devrait être une année de grands projets de transport en Ontario. Le premier de ces projets, appelé « ligne Est-Ouest », débutera au printemps. On prévoit que, pour la première fois, plusieurs entreprises se feront concurrence pour avoir la possibilité de construire une ligne de transport d'une valeur de plusieurs milliards de dollars.

#### **Renouvellement du cadre de réglementation.** La

Commission de l'énergie a entrepris un processus afin de déterminer si – et, dans l'affirmative, comment – elle modifiera ses politiques d'établissement des tarifs et ses autres politiques pour tenir compte d'une vaste gamme de projets d'immobilisations proposés par le gouvernement et les entreprises de services publics. En raison de la très vaste portée de ce processus, son incidence sur les écoles pourrait se chiffrer en dizaines de millions de dollars. Dans ses interventions, la CEE soulignera qu'il faut financer les dépenses en immobilisations nécessaires, mais en les soumettant à la fois à un examen rigoureux et à des analyses comparatives de productivité, afin de réduire leur incidence sur les consommateurs.

## **AUTRES AFFAIRES**

**Cabinet de l'avocat de la CEE.** Mark Rubenstein, qui a récemment travaillé aux dossiers de la CEE comme étudiant, a accepté de poursuivre son travail maintenant qu'il est avocat. Dans les affaires récentes, son excellent travail lui a valu des compliments d'acteurs de l'industrie.

Jay Shepherd  
Avocat de la CEE

Des questions? Communiquez avec  
Bob Williams ([bwilliams@opsba.org](mailto:bwilliams@opsba.org)) ou  
Jay Shepherd ([jay.shepherd@canadianenergylawyers.com](mailto:jay.shepherd@canadianenergylawyers.com))